

Groupe de travail CNAS du 22 novembre 2017

Protection Sociale Complémentaire

Ce groupe de travail présidé par Monsieur ESTOURNET, sous-directeur des politiques sociales et conditions de travail était consacré à la Protection sociale complémentaire dans le prolongement du référencement signé avec la MGEFI.

L'ordre du jour était le suivant :

- la présentation de l'offre MGEFI,
- La création d'un comité de suivi du référencement.

En préalable, **FO FINANCES** a lu des propos liminaires :

FO FINANCES, comme l'ensemble des Fédérations, a pris toute sa place dans le processus du référencement et en particulier dans l'élaboration du cahier des charges. Nous nous félicitons du choix final du Ministère, d'avoir référencé la MGEFI, notre mutuelle historique comme opérateur unique.

Nous constatons que d'autres choix ont été faits par ailleurs qui sont loin de notre conception d'une protection sociale complémentaire au service des actifs et des retraités.

En ce sens, l'investissement syndical a donné des résultats !

Aujourd'hui la mise en place du comité de suivi est la concrétisation de la convention.

Pour **FO FINANCES**, nous ne serons pas les juges de l'offre présentée par la MGEFI...seuls les délégués de son assemblée générale ont les compétences.

Enfin, notre fédération rappelle sa revendication d'une augmentation significative de la participation de l'employeur public.

Le président s'est félicité du choix d'un opérateur unique avec une offre de qualité, le maintien du précompte sur la fiche de paie et l'inclusion d'une offre de prévoyance. Le référencement a été signé en juillet. La convention de moyens et celle de santé publique sont en cours de finalisation.

- Présentation des offres MGEFI

La MGEFI a présenté les 3 nouvelles offres : Maitrisanté, Vitasanté 2 et Multisanté 2, mais également un nouveau type de contrat : Indemuio destiné à maintenir les primes en cas d'arrêt maladie.

Ce dernier, garanti par la mutuelle, sera mis en place **sans questionnaire de santé**.

FO FINANCES ne s'est pas prononcée sur ce point puisque les offres sont de la seule compétence des adhérents et des assemblées.

- Mise en place d'un comité de suivi du référencement

La circulaire DGAFP promeut la mise en place d'un comité de suivi sans précision des modalités mais en associant les acteurs concernés.

Dans le cadre du référencement, la direction a décidé de mettre en place un comité de suivi restreint où siègeront la mutuelle et l'administration, et un comité élargi qui associera des représentants des fédérations siégeant au CNAS.

Chaque année, la MGEFI produit un flot de documents complexes qui nécessitent une analyse préalable afin d'être présentés de façon pertinente et claire.

Par ailleurs, l'administration se fera assister d'un actuaire, expert dans le domaine de l'assurance et de la prévention. Ce comité a vocation à assurer un suivi technique de ces données, mais aussi à définir la politique de santé publique.

La convention de santé publique prévoirait une ou deux thématiques annuelles nationales qui seraient déclinées dans tous les départements.

Sur ce point et en réponse à une remarque du président, **FO FINANCES** a rappelé que les budgets locaux des CDAS (Crédits d'Action Locale) n'ont pas vocation à financer ces actions. Sans leur interdire d'y participer, ils ont déjà beaucoup d'autres lignes à financer sur un budget très réduit.

FO FINANCES participera activement à ce comité de suivi, sans toutefois être juge et sans empiéter sur les compétences propres à la MGEFI.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE